



COMMUNIQUE DE PRESSE

DE LA SECTION CFTC MAIRIE DE MATOURY

DU 4 MARS 2016

Une information partielle de l'opinion publique sur le conflit social

à l'initiative du "Collectif des agents en colère de la mairie de Matoury"

1/2

Depuis le début du conflit social à l'initiative du "Collectif des agents en colère de la mairie de Matoury", l'Union régionale CFTC de Guyane déplore qu'aucun média local n'ait pris l'attache d'un de ses représentants pour connaître les raisons qui justifient qu'elle n'a pas suivi les grévistes dans leur mouvement, alors qu'elle constitue le syndicat majoritaire au sein de la collectivité.

Elle rappelle que ses représentants légaux sont Gaëtan SAINT-AIME, secrétaire général de la section CFTC Mairie de Matoury et Patrick CHRISTOPHE, président de l'Union Régionale CFTC de Guyane.

La section CFTC Mairie de Matoury déplore :

- Premièrement, que dans ce conflit social les agents grévistes agissent à titre individuel et que le "Collectif des agents en colère de la mairie de Matoury " n'a aucune légitimité à négocier.

En effet, la **section CFTC Mairie de Matoury interpelle** médias, administrés, adhérents, sympathisants et agents de la collectivité sur le fait que si un accord intervenait entre le maire, Gabriel SERVILLE et ce collectif, sans avis préalable, cet accord pourrait légitimement être dénoncé par la CFTC, syndicat majoritaire.

- Par ailleurs, sur la méthode, la **section CFTC Mairie de Matoury dénonce** l'absence de concertation préalable de son syndicat majoritaire pour l'établissement d'un cahier de revendications établi et présenté par le collectif ainsi que les pressions exercées sur certains agents non-grévistes. Des agissements dénoncés par un premier communiqué de presse en date du 17 février 2016, non relayé par les médias.
- Enfin, la **section CFTC Mairie de Matoury dénonce** notamment que les revendications relatives aux conditions de travail portées par le collectif relèvent du CHSCT et **NON** d'un "audit externe travaillé en lien avec les organisations syndicales", tel que sollicité par les grévistes.

La **section CFTC Mairie de Matoury rappelle** sur ce point que le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) a été mis en place au sein de la collectivité le 7 janvier 2016 et qu'elle était le seul syndicat présent sur trois conviés.

Repositionnement des agents Audrey LIBRE et Jocelyne COVIS vis-à-vis de la CFTC (lire la suite en page suivante)

Contacts : Gaëtan Saint-Aimé, secrétaire général de la section CFTC Mairie de Matoury au 06 94 42 69 19

ou 06 94 24 93 68 ; matoury@cftc-guyane.fr

Patrick Christophe, président de l'Union Régionale CFTC de Guyane au 06 94 38 68 48 ; president@cftc-guyane.fr

Par ailleurs, **l'Union régionale CFTC de Guyane attire particulièrement l'attention des médias**, des administrés, de ses adhérents et sympathisants sur le fait que les agents Audrey LIBRE et Jocelyne COVIS, médiatisées dans ce conflit, ont démissionné du syndicat en avril 2015 et ne sont donc nullement habilitées à s'exprimer en son nom ou à communiquer sur des informations dont elles ont eu connaissance en cette seule qualité, sauf à engager leur responsabilité pour faute.

Une ambiguïté est alimentée dans l'opinion publique par le fait que ces agents ont figuré en tête de la liste CFTC lors des dernières élections et peuvent, selon la loi, continuer à siéger au CT (Comité Technique) dit Paritaire, en cette qualité, à charge donc pour elles, d'en démissionner pour être en phase avec leur positionnement politique.

2/2

L'Union Régionale CFTC de Guyane rappelle que la section CFTC Mairie de Matoury a été créée en octobre 2014 et qu'elle a été élue syndicat majoritaire à plus de 40 % de voix des suffrages exprimés.

Pour la CFTC

P. CHRISTOPHE



Contacts : Gaëtan Saint-Aimé, secrétaire général de la section CFTC Mairie de Matoury au 06 94 42 69 19

ou 06 94 24 93 68 ; matoury@cftc-guyane.fr

Patrick Christophe, président de l'Union Régionale CFTC de Guyane au 06 94 38 68 48 ; president@cftc-guyane.fr